

ABONNEMENT.

Sommaire : 30 fr.
Par mois : 10
Par trimestre : 30
Poste : 35 fr.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annales, la ligne... 50 c.
Réclames... 50
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Septembre 1882.

CONFUSION.

La France stupéfaite assiste depuis huit
jours au plus étrange conflit : ses gouver-
nements ne peuvent s'entendre ; leurs capri-
cieuses et contradictoires volontés, portées
à notre connaissance par voie d'affiches
blanches, loin de constituer un ensemble
doctrinal, un corps de jurisprudence sco-
laire, semblent composer à plaisir le plus
discordant des charivaris. La cacophonie
est complète ; personne n'y comprend plus
rien, ni dans l'orchestre ni dans l'auditoire.

Nous avons cherché de bonne foi à suivre
la fil de ces idées peu coordonnées, à démê-
ler une ligne quelconque au milieu de toutes
ces fantaisies officielles si peu conciliables.
Mais nous devons positivement renoncer à
toute leur. Une note gouvernementale de
l'Agence Havas pourrait nous persuader que
le cabinet ne songe plus à nous imposer ses
volontés, ne pouvant arriver lui-même à les
préciser.

Le 30 août, le ministre de l'instruction
publique a formellement exigé la déclara-
tion scolaire, autorisant les maires à requé-
rir « la comparution personnelle du déclara-
nt » et leur envoyant « un modèle de re-
gistre à souche destiné à recevoir les dé-
clarations ».

Le 7 septembre, le même ministre nous a
fait savoir, au contraire, que nous n'au-
rions pas à signifier notre choix par une dé-
claration, la présence du nom de l'enfant
sur les registres d'une école libre ou offi-
cielle suppléant très-amplement à la déclara-
tion.

Le 10 septembre, le préfet de la Seine fai-
sait placarder partout qu'en dépit de la cir-
culaire ministérielle il jugeait bon d'astreindre

exceptionnellement les Parisiens à la fa-
meuse déclaration.

M. Floquet ayant affirmé qu'il ne violait
les articles 7 et 8 de la loi « qu'après avoir
pris les instructions de M. le ministre »,
d'autres villes ont cru pouvoir imiter Paris :
les fantaisies locales se sont donné libre car-
rière. Lyon, Caen, Alais, Dieppe, Boulogne,
etc., des villes grandes et petites, au
nord et au midi, et par ci par là des commu-
nes rurales, ont exigé la déclaration, toutes
fières de se placer en dehors du droit com-
mun.

Ce régime particulariste, fait pour dérout-
ter les plus soumis, ces mesures d'except-
ion, ces ordres et ces contre-ordres attes-
taient un tâtonnement, une hésitation, liv-
rant la France en détail au variable caprice
des tyrannaux particuliers.

Mais au moins n'attribuons-nous qu'à
l'indiscipline cette dislocation inusitée, ces
divergences bizarres, et n'allions-nous pas
jusqu'à supposer que le ministre mobile
et ballotté sanctionnait à la fois de sa même
signature le oui et le non, le pour et le
contre.

Nos perplexités s'accroissent aujourd'hui
singulièrement. L'Agence Havas, en effet,
organe du cabinet, nous déclare qu'aucun
mairie n'a été dispensé d'appliquer la cir-
culaire du 7 septembre, que nulle part donc,
sauf à Paris, les parents n'ont à déclarer
quelle école ils choisissent. Ainsi donc M.
Duvaux a été inflexible ; le maire de Caen
et ses imitateurs ont méconnu l'esprit et la
lettre de ses instructions souveraines : le re-
proche est formel. Enfin voici donc quelque
chose de clair !

Hélas ! cette satisfaction est interdite aux
gens qui ont de la mémoire. Le ministre,
qui, le 19 septembre, corrige si vertement
le maire de Caen et le désavoue par la note
Havas, a totalement oublié l'autorisation ex-
plicitement positive, qu'il lui a adressée le 14
septembre, autorisation de transgresser
pour son compte les prescriptions générales,
et d'exiger la déclaration. Mais celui-ci, en
homme avisé, a pris soin de faire enregistrer

immédiatement par la presse le privilège
concedé. Voici sa lettre :

Mairie de Caen
Cabinet du Maire

Caen, 14 septembre 1882.

Monsieur le directeur,
J'ai l'honneur de vous faire savoir que, sur ma
demande, M. le ministre de l'instruction publique
vient de me télégraphier que sa circulaire du 7
septembre, relative à l'application de la loi sur l'in-
struction primaire, n'était pas applicable à la ville
de Caen.

Je vous serais obligé de vouloir bien insérer
cette communication dans votre prochain numéro.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considéra-
tion distinguée.

Le maire de Caen,
MÉRIEL.

Qu'est ceci ? Qui trompe-t-on ?
Ces contradictions, qui pourraient provo-
quer de sévères réflexions, irritent tout au
moins le bon sens : les plus indulgents trou-
veront en cette étrange rencontre l'égaré-
ment d'un pouvoir divisé, qui se combat lui-
même, qui se débat affolé, perdant toute
notion de gouvernement, toute direction,
tout esprit de conduite et qui s'abîme dans
le ridicule.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier matin
sous la présidence de M. Duclerc.

Le gouvernement croit que la conférence
de Constantinople sera définitivement char-
gée de régler la question égyptienne.

M. Duclerc a communiqué à ses collègues
de nouvelles dépêches de la Tripolitaine des-
quelles il résulte que le mouvement signalé
parmi quelques tribus s'est subitement
apaisé dès que la nouvelle officielle de la dé-
faite d'Arabi a été répandue dans le pays. En
Syrie, même apaisement.

M. Cambon aurait affirmé au ministre des
affaires étrangères que la non-intervention
de la France dans les affaires d'Egypte avait
produit une très-heureuse impression sur

les populations musulmanes de l'Afrique.

Sur une invitation du président du con-
seil, M. Fallières sera de retour à Paris
dimanche soir. M. Devès est attendu le
même jour.

On fait, en ce moment, dans un bureau
spécialement organisé au ministère de l'in-
térieur, un travail statistique très-extraordi-
naire.

Les préfets ont adressé au ministre, sur
sa demande, un tableau de tous les gardes-
champêtres de leur département, avec obser-
vations.

Il s'agit de fondre tous ces renseigne-
ments en un seul tableau récapitulatif.

On croit, à la place Beauvau, que ce tra-
vail est un présage d'élections générales pro-
chaines.

D'ailleurs, dans le monde administratif,
quoi qu'en disent les journaux officieux, on
est persuadé que la dissolution ne peut tar-
der.

Sept individus compromis dans les trou-
bles de Montceau-les-Mines viennent d'être
relaxés par ordonnance de non-lieu.

Il reste encore, en ce moment, vingt-trois
prévenus sous les verrous.

L'attention se porte depuis deux jours sur
un article de la Gazette d'Augsbourg. La feuille
allemande fait remarquer que les puissances
européennes ont pris l'habitude de considé-
rer la terre d'Afrique comme un domaine à
partager entre elles : La France, qui avait
l'Algérie, a mis la main sur la Tunisie ; l'An-
glettre vient d'aller en Egypte ; l'Espagne,
dit-on, convoite le Maroc, et l'Italie serait
heureuse d'avoir la Tripolitaine. Hors d'A-
frique, l'Autriche-Hongrie s'agrandit en
s'assimilant la Bosnie et l'Herzégovine, pen-
dant que la Russie pense à prendre l'Armé-
nie.

La Gazette d'Augsbourg se demande si

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR
Mlle CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE I^{er}

C'est là que la bonne petite dame, qui ne vou-
lait pas déshonorer le nom de son mari et de sa
fille en accusant tout haut son beau-père de vol,
se crut obligée de réparer une partie du tort qu'il
avait fait aux héritiers Martel. Elle envoya le gamin à
Paris dans une école professionnelle, paya pour
lui, lui fit apprendre un bon état ; enfin, elle en fit
un honnête homme, d'un chenapan qu'il était.
Vous sentez bien que ça ne se fit pas en un
jour. Pendant ce temps-là, le vieux Bourgeal,
qui n'en parlait devant lui, brâlait son portrait,
quittait ses habits au vent, et décidait enfin vouloir
sur son compte. Et il le fit, car c'est un homme
d'une volonté du diable !...
Les voilà donc tous en Suisse, à Clarens, je
crois. Mais si vous pensez, madame, que la pauvre

jeune mère fut plus heureuse, vous vous trompez
grandement. Obligée de se cacher pour parler du
bon Dieu à son enfant, allant aux offices à la déro-
bée, brusquée, moquée tout le long du jour... quelle
vie !

On l'appelait, par manière de sottise : Cléri-
cale !... Je ne savais pas ce que cela voulait dire ;
maintenant, je vois que cela signifie beaucoup de
foi, de patience et de résignation. Ils ne pouvaient
pas comprendre, vous voyez bien.

L'ingénieur lui mangeait sa dot, lui faisait
signer des papiers en blanc, sans qu'elle se doutât,
la bonne créature, de ce qu'on en voulait faire
contre elle. Quand la ruine fut complète, le beau-
père rêva un riche mariage pour ce fils bien digue
de lui, et, comme on ne pouvait se débarrasser de
M^{me} Geneviève que par le divorce... une belle
invention, allez !... on crut l'obliger à divorcer en
produisant une demande soi-disant écrite par elle
et signée de sa main.

Ça, madame, c'est la plus grande vilénie qui
se puisse voir !... Sa signature était vraie... puis-
qu'en lui avait fait signer en blanc, sous prétexte
de ventes et d'arrangements avec les créanciers.
On avait rempli ce blanc, et le tour était joué. On
avait prévu aussi qu'elle résisterait, et le mari,
dans ce cas, demandait le divorce à son profit, en
accusant sa femme de mille horreurs, soufflées par
le beau-père, entre autres d'avoir fait un voyage en

Angleterre, avec un cousin... d'avoir adopté un
orphelin sans son aveu... d'avoir détaché sa petite-
fille de lui... que sais-je?... il y en avait long de
cette force.

Pourtant, elle se défendit... mais sans jamais
accuser personne. Sachant que son beau-père était
un voleur et son mari un faussaire, elle ne voulait
point les déshonorer. Elle disait que « les chrétiens
ne sont pas des dénonciateurs. »

Savez-vous ce qu'ils firent ?... Ils lui enlevè-
rent sa petite fille !... et, quand elle la réclama
avec un désespoir que vous imaginez, l'ingénieur
déclara que le vieux M. Bourgeal l'avait euménée
avec son consentement, pour l'élever à sa manière,
sans l'Église et sans le bon Dieu.

C'était trop, voyez-vous, pour M^{me} Geneviève.
Se laisser torturer, passer, mais laisser faire de
Jeannine une libre-penseuse, comme ils disent !...
non, jamais. Elle en perdit absolument la tête, et
courut chez le magistrat, d'un trait, comme une
folle, déclarer qu'elle ne réclamait plus contre le
divorce, que sa signature était bien ainsi, qu'elle
acceptait tout, pourvu qu'on lui laissât sa fille. Le
magistrat vit bien que la tête n'y était guère, mais
l'acte était valable, par sa date même, et le divorce
devait maintenant aller tout droit.

Après ce coup de tête, on la crut morte. Le
médecin ordonna qu'on lui montrât sa fille, et
l'ingénieur la fit rentrer. La vue de l'enfant la fit

revenir à la vie, mais pas à la raison. Elle s'ima-
gina qu'on allait la lui reprendre et se sauva, la
nuit, emportant Jeannine ; je ne sais pas comment
elle a fait pour venir de Suisse à Paris, la tête
égarée et malade !...

Toujours est-il qu'elle a fini par rejoindre son
amie, M^{lle} Julienne Outier. Encore une que la
bonne petite dame soutenait en secret pour la
dédommager du vol de son beau-père. Toutes les
vertus, je vous dis !... Mais maintenant elle n'avait
plus un sou, elle non plus, et c'était au tour de son
amie à la recueillir.

Longtemps, son cousin Placial Molins, qui la
soignait, crut ne pouvoir la guérir. Dans un accès
de fièvre elle nous a raconté toute son histoire,
dont nous ne savions qu'une petite partie. C'est
une pitié !... Le petit Jacques Ferrat, le boiteux,
dont elle a fait un bon ouvrier, ne parlait que de la
vengeur, d'aller dire leurs vérités en face à ses
tyrans. Elle l'a calmé et il lui obéit comme un
chien, et il ne parle même jamais plus de l'héritage
de M. Martel, volé par M. Bourgeal, pour ne pas
faire de peine à sa bienfaitrice : car il est devenu
aussi bon sujet qu'il était affreux gamin, avant
qu'elle le sauvât de la perdition des rues de Paris.

Aujourd'hui, tout le monde travaille : personne
ne se plaint. M^{me} Geneviève a repris son nom de
demoiselle et ne fait jamais de question pour savoir
ce que deviennent les Bourgeal père et fils. Elle a

L'empire d'Allemagne ne doit pas avoir aussi sa part dans cette distribution de territoires ou dans ces conquêtes.

Il ne faut pas insister sur cette question. Néanmoins il convenait de signaler cette préoccupation nouvelle.

Du reste, la *Gazette* ne dit pas sur quel pays l'Allemagne porterait ses vues. S'agit-il, en effet, d'une île lointaine à coloniser? Mais ne connaît-on pas ses visées sur le duché de Luxembourg?

La *Gazette nationale* de Berlin dit que si la France a abandonné sa position en Orient, par crainte d'une complication sur les Vosges, la politique allemande n'a donné aucun prétexte à de pareilles appréhensions, et l'on ne saurait citer un seul fait à l'appui de ces craintes.

Bien au contraire, les Français devraient être assez équitables pour reconnaître la loyauté de la politique suivie par l'Allemagne à une époque aussi troublée que la nôtre. La France vient de récolter les premiers fruits de la politique de haine contre l'Allemagne, qu'elle poursuit depuis une douzaine d'années avec acharnement.

Plusieurs journaux étrangers ont reçu de Paris des lettres où leurs correspondants leur signalent les difficultés auxquelles se heurteront, dans les campagnes, les exécuteurs de la loi scolaire du 28 mars.

Admettra-t-on à l'école, dit l'un d'eux, des enfants déguenillés et pieds nus, tels qu'on les voit aux champs gardant les vaches? Ou bien qui leur fournira des chaussures, du linge et des vêtements? Condamnera-t-on à l'amende et à la prison les pères trop pauvres pour subvenir à toutes ces dépenses? Et ils ne sont pas rares dans certaines régions. Ce n'est pas tout! Même pour ceux qui ne se trouvent pas dans une si complète indigence, croit-on qu'il sera facile à de pauvres fermiers, à de petits cultivateurs, de se passer jusqu'à treize ans de leurs enfants et de fournir à leurs dépenses de nourriture et d'entretien, sans s'en dédommager en utilisant leurs services? Ce serait rendre leur situation impossible et les obliger à renoncer à leurs exploitations rurales. La loi permet d'accorder des dispenses temporaires aux enfants employés hors de leurs familles à des travaux agricoles, elle n'autorise pas cette exception pour les enfants travaillant chez leurs parents. Cette rigueur serait intolérable, si elle n'était pas considérablement atténuée dans la pratique. Il en serait du reste, ainsi de toutes les prescriptions de la loi, si elles étaient appliquées avec une sévérité implacable. Elles seraient pour les populations de telles sources de vexations et de tracasseries, que la République ne résisterait pas au mécontentement général qui s'ensuivrait.

La conclusion est que la loi ne sera pas appliquée ou qu'elle le sera arbitrairement.

On mande de Caen, 20 septembre, que, par ordre de l'administration, la statue de

Louis XIV a été enlevée de la place Royale. Est-ce pour y mettre la statue de M. Grévy?

On annonce pour la semaine prochaine la rentrée à Paris du prince Napoléon.

Elle sera suivie de celle du prince Victor, en ce moment au château de Moncalieri, auprès de sa mère, où il jouit de ses derniers jours de liberté. Le prince va faire son volontariat dans le 4^e régiment d'artillerie, l'arme des Bonaparte.

Son jeune frère, le prince Louis, prépare son baccalauréat et sera revenu pour la rentrée des classes.

L'*Impartial du Finistère* nous apporte le récit d'une perquisition judiciaire faite au château de Quimerc'h, le 31 août dernier, par le juge d'instruction de Quimperlé, le substitut du procureur et le juge de paix de Bannalec.

« A midi, la gendarmerie occupait l'avenue du château; ses habitants — deux femmes (!), l'une jeune encore, M^{me} la marquise de Rays, l'autre, âgée de 84 ans, la mère du marquis actuellement sous les verrous des geôles républicaines — ne songèrent point à faire résistance. La cohorte républicaine put donc impunément envahir le château, les quelques domestiques qui s'y trouvaient furent consignés dans les appartements, et la visite — nous pourrions presque dire le sac du château — commença. Des combles jusqu'aux caves, tout fut minutieusement inspecté, ceux auxquels les clefs n'étaient pas adaptées étaient impitoyablement crochétés... »

L'*Impartial* ajoute que le maréchal-des-logis, qui rivalisait de zèle, finit par découvrir...

«... Un écrit émanant du Saint-Père et par lequel Sa Sainteté accordait à M. le marquis de Rays, à l'occasion de son mariage, une bénédiction spéciale pour lui, sa femme et ses futurs enfants. Les remerciements chaleureux de M^{me} la marquise déconcertèrent, hélas! le vaillant explorateur; cette précieuse lettre était égarée depuis quelque temps, on désirait ardemment la retrouver, et elle arrivait, en ce jour, comme une suprême consolation pour cette famille si cruellement éprouvée; mais ce n'était pas ce que désirait M. le maréchal-des-logis.

» Enfin, après cinq heures de perquisition, c'est-à-dire à 6 heures du soir, la justice et la force armée se retirèrent victorieuses: elles avaient vaincu... deux femmes! »

Il est probable que la justice cherchait à Quimerc'h les éléments de l'instruction ouverte contre le marquis de Rays; mais elle aurait pu procéder avec plus de convenances et des formes plus respectueuses de la liberté du domicile.

LES INONDATIONS EN ITALIE.

Les nouvelles de Brescia et de Vénétie sont désolantes.

Le bastion de Leguagno a été emporté. Les digues se sont rompues avec violence et les eaux ont envahi très-rapidement les terrains en contre-bas.

Les pluies continuent. On ouvre des souscriptions en faveur des inondés.

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

Les télégrammes d'Alexandrie confirment que des troubles ont éclaté sur plusieurs points du Delta: ils ont été promptement réprimés, mais à Tanta les insurgés ont eu le temps de saccager les maisons et les usines des Européens, et, par suite, de causer un dommage considérable, car cette ville est, avec Zanzig, le centre principal de l'industrie cotonnière en Égypte.

Hier a été signé un décret constituant une commission spéciale mixte pour l'instruction des crimes commis à Alexandrie le 11 juin et pendant les journées qui suivirent le bombardement de cette ville par la flotte anglaise. (Temps.)

Vienne, 21 septembre. Un envoyé spécial d'Ismail-Pacha est arrivé à Constantinople. Tefwick-Pacha va être circonvenu par les émissaires du Sultan qui veut persuader au Khédive d'abdiquer.

Le sort d'Arabi. — Saïd-Pacha, par ordre du Sultan, a fait savoir au gouvernement britannique que la Porte ne permettra jamais qu'Arabi soit passé par les armes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 septembre. La tenue du marché indique assez clairement que le bon sens du public financier commence à faire justice des craintes dont on l'assailit depuis quelques jours, et se rend compte de l'inanité des bruits mis en circulation pour expliquer les réalisations que la situation de place avait provoquées.

Le 5 0/0 de 116.05 s'est enlevé à 116.15; le 3 0/0 ancien, après avoir débuté à 82, a conquis le cours de 82.10; l'amortissable de 82.95 a atteint 83.05.

Le bilan de la Banque de France est insignifiant.

L'encaisse or a fléchi de 1,333,000 francs. L'encaisse argent de 1,309,000 francs. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 633,000 francs.

Les titres de la Banque de Paris demeurent fermes à 1,140.

Le Crédit Foncier est très-actif, on cote 1,540. Dans sa séance hebdomadaire du 20 septembre, le conseil d'administration de cette Société a autorisé pour 17,746,472 fr., dont 12,294,799 fr. en prêts fonciers.

La Foncière de France et d'Algérie se maintient en grande fermeté à 500.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie se traitent couramment à 540. La Société réalise de beaux bénéfices et le marché de ses opérations en justifie pleinement la bonne opinion que nous avons de ses actions.

La Banque Centrale de Crédit est l'objet d'achats nombreux en ce moment; on ne saurait d'ailleurs recommander au public des capitalistes un titre ayant autant d'avenir.

Le Crédit Lyonnais recule à 630, perdant 15 francs.

— Tenez, prenez-moi ça, et pas de grimaces, fit-elle en les glissant dans la poche de Marianne. Est-ce que l'argent se refuse jamais?

— Ah! mais... c'est que... si vous saviez ce que c'est que cette dame! balbutia la vieille fille toujours épouvantée des suites possibles de son indiscret.

— C'est une dame riche qui vous paye. C'est tout ce qu'il faut, je pense.

— Elle m'a fait parler... Et maintenant!... Ah! sans la connaître, je disais qu'elle était lâche!... C'est bien vrai tout de même... et le bon Dieu la punit déjà.

— Eh bien! laissez-le faire.

— Mais je ne veux pas d'argent pour avoir raconté les malheurs de M^{me} Carvès, moi...

— Avec ça, que vous en avez tant d'argent, vous!... et que vous n'en avez pas assez perdu par la faute des bourgeois!... La belle affaire quand une bourgeoise, à qui vous rendez service, vous en restitue un peu!

— C'est vrai, mais...

— Si c'est vrai, n'en parlons plus.

— Ah! non, par exemple, il n'en faut pas parler! si M^{me} Geneviève se doutait!... si elle savait que j'ai raconté...

— Croyez-vous que j'irai le lui dire?... Soyez tranquille. Demain soir, qui est dimanche, vous viendrez manger quelques marrons avec moi. Ap-

La fermeté de la Société Générale s'affirme à 635.

Rien à dire des autres Sociétés qui sont très-délaissées.

Les fonds étrangers occupent toujours l'attention des spéculateurs: l'Égypte 6 0/0 s'est tenu à 343.75 et 345; le 5 0/0 Turc est à 12.25. Sur le marché des valeurs, l'action Panama a valu 537.50.

Les actions de Suez ont un assez bon début à 2,800; la Délégation se tient à 1,340.

Les Chemins n'ont pas subi de variations qui méritent d'être notées.

Chronique Locale et de l'Ouest.

École de Cavalerie de Saumur.

OFFICIERS-ÉLÈVES DE SAINT-CYR.

Les élèves de l'École spéciale militaire connus aptes au grade de sous-lieutenant à la suite des examens de sortie de 1882, étaient au nombre de 271, plus 3 étrangers. Nous extrayons de la liste générale les noms des 73 officiers élèves désignés pour la cavalerie et qui suivront les cours de l'École de Saumur du 1^{er} octobre 1882 au 31 août 1883.

M.M.	M.M.
D'Ossel (n° 4).	Guilhamat.
De Comminges (n° 5).	Du Lauron.
De Montbeillard (n° 7).	Roussseau (Edouard).
Desbrière (n° 8).	De Surirey.
Lemant.	De Fleury.
De Menou.	De Lagery.
Anselin.	De Villepin.
Cabaud.	De Lambilly (Roger).
De Châteaufort.	Barrière.
De Laminère.	De la Kuelle.
Hennocque (Edmond).	De Chazelles.
Geoffroy.	De Chouzy.
Cottu.	Dumarcet.
Poulet.	De Kermel.
De Montjou.	Coilas.
D'Épenoux.	Ducieux.
D'Iray.	De Mangou.
Perret.	De Ségur.
Larroque.	De Foix.
Blondel.	Di Francolini.
De Beauvoir.	De Brem.
Du Trémont.	Arbola.
D'Orival.	De Vasselot.
L'Hôte.	De Leusse.
Frotée.	De Scitivaux.
Delacroix.	Lalande (Paul).
Blanchy.	De Gissac.
Chillaud (d'Angers).	De Palma.
De Lagérie.	Le Bachelot.
Anisson.	De la Serre (Maurice).
De la Barre.	De Tappie.
De Vernou.	De Portes.
Pavillon.	De Beaujeu.
De Danauche.	De Baudus.
Plantier.	De Tavernost.
Schmidt (Félix).	Hérouart.
André.	

Par décret du Président de la République, M. Burnez, sous-directeur des études de l'École de cavalerie, a été promu au grade de chef d'escadrons (classé au 15^e dragons).

pourtant appris que son mari... le lâche cœur!... a épousé une veuve riche, plus lâche encore, puisqu'elle a profité du malheur d'une autre femme. Jamais ma maîtresse n'en parle avec colère, mais j'espère bien que le bon Dieu se chargera de les punir tous.

Ici Marianne, absolument épuisée par l'ardeur qu'elle mettait dans ses paroles, s'arrêta sans souffle, pour étudier l'effet produit.

Pendant ce long récit, qui ne faisait cependant qu'effleurer les douleurs intimes de Geneviève, la dame n'avait cessé de jouer avec ses bagues, sa chaîne, ses bracelets, en affectant une sérénité que démentaient les plis de son front.

Lorsque la conclusion brutale de Marianne tomba durement dans ses oreilles, elle se leva d'un mouvement brusqué et repoussa sa chaise qui alla rouler au fond de la loge.

— Ah! fit-elle d'un accent âpre, vous espérez ça, ma bonne femme, que le bon Dieu s'occupera des petites affaires de famille de M^{me} Carvès. C'est le supposer trop désœuvré, vraiment. Ce que je puis vous assurer en attendant, moi, c'est qu'elle aurait tort de regretter son mari. Un homme égoïste, faible, triste comme un éteignoir, grincheux et ingrat... oui, ingrat... ça, ça ne doit sa fortune et je ne lui dois que le spleen.

Et comme Marianne, stupéfaite, la regardait bouche bée :

— J'ai le droit de l'apprécier, reprit la dame élégante du même ton aigre; je suis assez payée pour le bien connaître: je suis la seconde femme de M. Léon Bourgeal.

— Ah! Seigneur! exclama la servante abasourdie. Qu'ai-je fait là?

— Vous m'avez rendu service, en m'apprenant que mon beau-père était un voleur. Cela me servira à reprendre plus vite ma liberté. Merci, ma bonne femme.

— Mais pourquoi m'avez-vous interrogée, enfin?... Qu'est-ce que cela vous faisait, à vous, les malheurs de ma pauvre maîtresse? cria Marianne subitement féroce.

— Je voulais savoir si M. Léon Bourgeal s'occupait de son ancienne famille. Je vois que non, et cela me surprend peu de sa part. C'est un mensonge de plus à son actif, car il laissait croire qu'il avait des charges. Quelles charges?... Voilà pour vos renseignements, ma bonne femme.

Elle mit cinq pièces d'or dans la main de Marianne et sortit comme une trombe.

Marianne ayant retiré sa main avec colère, les pièces s'éparpillèrent sur le carreau de la loge. M^{me} Péchu accourut à ce bruit argentin, auquel ses oreilles de concierge ne pouvaient rester insensibles, s'aplatit sur le sol pour mieux chercher; mais, soit myopie, soit distraction, trois louis seulement reparurent au jour.

portez un litre de vin blanc et nous boirons à la santé de votre petite dame. Cela ne vaudra-t-il pas mieux pour elle et pour vous?

Le raisonnement positif de M^{me} Péchu apaisa les premiers remords de Marianne, plus fidèle qu'elle n'avait cru, qui se persuada, d'ailleurs, assez vite, n'avoir rien dit sur la femme divorcée de Léon Bourgeal que sa seconde femme ne sût déjà.

— Tout ça... conclut-elle, c'est curieux!... jalousie. Ce ménage de divorcés n'est pas heureux, tant mieux. Je ne suis pas si bonne chrétienne que M^{me} Geneviève, moi, et, tout réfléchi, cette vilaine me fait plaisir, parce que je lui ai dit son fait, à cette vilaine dame, et ça me soulage!

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENNE.

On parlait devant Sarah Bernhardt de l'inaltérable clémence du Président de la République. L'artiste eut un soupir, et on l'entendit murmurer: — S'il pouvait aussi me faire grasse.

Au restaurant. Le garçon apporte un poisson à un monsieur assis même temps qu'une côtelette à un monsieur assis en face.

— Mais il sent mauvais votre poisson, dit le garçon à l'homme qui a le poisson.

— Faites excuse, monsieur, ce n'est pas moi qui ai fait le poisson, c'est le côteliste de monsieur.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Angers, le 19 septembre 1882.

Monsieur le Directeur de l'Echo Saumurois,

Une absence de plusieurs jours m'a mis en retard, pour répondre à la lettre que M. le comte Urbain de Maillé vous a adressée et que vous avez publiée, en vue de rectifier ma notice sur Le château de Jalesnes et ses seigneurs, que vous avez insérée dans l'Echo Saumurois des 8 et 10 septembre, d'après le Drapeau tricolore.

J'apprécie, soyez-en persuadé, les sentiments qui ont inspiré à M. de Maillé son essai de rectification; mais il est de mon devoir de justifier les faits que j'ai avancés.

La sincérité des opinions légitimistes de M. Urbain de Maillé n'admettent pas qu'on de ses ancêtres se soit fait républicain, à une époque où la noblesse et le clergé luttaient, avec une ardeur héroïque, pour la défense du trône et de l'autel; il faut cependant que le descendant du marquis Charles-Henri-François de Maillé de La Tour-Landry se rende à l'évidence des faits.

Car, tandis que les parents et les amis de l'ex-seigneur de Jalesnes allaient rejoindre l'armée des princes à Coblenz ou se faisaient massacrer à Quiberon, il s'occupait tranquillement de la vente de ses bois et du rapport des terres de l'ancienne abbaye de Louroux. Il faisait plus, il abandonnait ses titres pour remplir des fonctions qu'il tenait du gouvernement républicain, auquel il signait des adresses de félicitation.

Sous l'Empire, M. de Maillé accepta le poste d'aide-de-camp du général Gouvion Saint-Cyr. Donc, ses convictions politiques n'étaient pas aussi sincères que veut le prétendre M. le comte Urbain de Maillé, quand il dit que son bisaïeul « est toujours resté fidèle à l'ancienne monarchie sans jamais transiger avec ses principes. »

A l'égard de l'abbaye de Louroux dont le marquis s'était rendu acquéreur, M. Urbain de Maillé se fait une fausse idée de cette vente.

L'abbaye confisquée sur les moines, fut vendue nationalement le 10 mars 1794, sur la mise à prix de 40,000 francs, et elle fut adjugée au marquis de Maillé, pour la somme de 60,000 livres. Elle comprenait l'enclos principal, avec cour, avant-cour, jardins, servitudes, maisons abbatiale et conventuelle, maison et jardin du prieur, l'église abbatiale, le moulin et trois belles métairies.

C'est une erreur de la part de M. le comte de Maillé de croire que l'abbaye « n'est entrée dans la maison de Maillé qu'à la prière des moines eux-mêmes, ne trouvant que ce moyen de sauver leurs cloîtres de la fureur révolutionnaire et de pouvoir jusqu'à leur mort y continuer leurs pieux exercices. »

Les cisterciens de Louroux n'étaient pas aussi religieux que semble le croire l'auteur des lignes précitées. A la Révolution, il n'y avait que cinq moines dans le monastère, qui se partageaient avec l'abbé commandataire les 30,000 livres de rentes qu'il rapportait. Un de ces moines remplissait les fonctions de prieur, c'était Claude-Marie Brocard. Tous « comme de bons citoyens », disent les documents du temps, déclarèrent « être soumis de cœur et d'affection » aux décrets de l'Assemblée nationale et réclamèrent leur rentrée dans le monastère « comme citoyens actifs dont ils seront toujours empressés de donner des preuves. » Dès 1790, l'ex-prieur était nommé maire de Vernantes.

Contrairement à l'opinion de M. le comte Urbain de Maillé, on doit reconnaître, malheureusement, que son bisaïeul ne porta aucun intérêt à la conservation du monastère de Louroux, surtout de sa splendide église abbatiale qui avait été fondée le 13 septembre 1124, par Foulques V, comte d'Anjou, et par sa femme Eremburge. Faute d'entretien, en peu d'années le vieux moulin s'effondra, jusqu'à sa tour à cinq étages, qui servait de donjon à l'abbaye en temps de guerre.

Quant à ce qui concerne « les ornements et les vitraux de l'église des moines », dont les paroisses de Vernantes et de Blou furent dotées, plus tard, par le marquis de Maillé, les anciens cisterciens ne s'en préoccupèrent jamais.

En ce qui touche la vente judiciaire de la terre de Jalesnes, je n'ai pas été sans sa-

voir que la présence de mineurs dans la succession de leur aïeul était la cause principale de la vente; je l'ai relaté, malgré que M. de Maillé m'accuse de l'ignorer; qu'il veuille bien relire ma notice sur le château de Jalesnes.

Enfin, je regrette que M. le comte Urbain de Maillé m'ait forcé de m'entretenir de nouveau de la vie politique de son arrière-grand-père et de son acquisition de l'abbaye de Louroux, car je puis garantir l'authenticité des faits que j'ai avancés et au besoin leur donner des développements. Je dois avouer ici, en toute sincérité, qu'en écrivant ma notice sur Jalesnes je n'ai eu qu'un but, celui de faire une étude historique pour l'Académie d'Angers; seul, M. de Maillé en a changé le caractère.

Comptant sur votre impartialité, je vous prie, Monsieur le Directeur, de bien vouloir insérer ma contre-rectification dans votre journal.

Veillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

ARMAND PARROT.

Président de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Il y a dans ces lignes bien des points étrangers au sujet que controversait M. Urbain de Maillé et qui ne semblent pas beaucoup avoir leur raison d'être. Plusieurs historiens de l'Anjou ne partageant pas non plus la manière de voir de M. Armand Parrot; aussi, désormais, de longues dissertations pourraient se produire pour élucider la question.

Ce matin, vers 8 heures 1/2, un ouvrier couvreur de M. Chevreau-Lorrain, le sieur Vallée, faisant des réparations sur la maison de M. Hay-Dubois, rue du Marché-Noir, avait posé son échelle plate dans la gouttière, sans prendre la précaution de l'assujettir avec des crochets.

Tout à coup la gouttière a fui sous son poids et Vallée a été entraîné dans le vide avec son échelle. Fort heureusement, celle-ci a amorti la chute; il a été relevé fortement contusionné, mais sans fracture. M. Chevreau l'a conduit à son domicile pour le faire soigner sous ses yeux.

Par arrêté du 15 septembre courant, M. Landais, inspecteur primaire à Loudun, est appelé en la même qualité à Saumur, en remplacement de M. Beuzeval, en congé d'inactivité.

Le Patriote dément que M. Jabouille doive quitter la préfecture de Maine-et-Loire. Et, à ce propos, il recherche qui a pu mettre en circulation le bruit du départ de M. Jabouille.

« Pour notre part, dit l'Union de l'Ouest, c'est dans la France que nous en avons trouvé la nouvelle; et la France ne peut pas être suspectée de complicité avec « les réactionnaires », à qui le Patriote voudrait imputer le faux bruit. Que le Patriote donc s'arrange avec la France. »

LES CURÉS DE BRISSAC ET DE DISTRE DEVANT LA COUR D'APPEL.

Mercredi, la chambre correctionnelle a rendu ses arrêts dans les affaires précitées, qui étaient venues devant elle sur appel du ministère public contre les jugements rendus par les tribunaux d'Angers et de Saumur, admettant les exceptions préjudicielles soulevées par les honorables prévenus.

La Cour a confirmé, avec d'autres motifs, les décisions de première instance, et admis les exceptions résultant de l'article 482 du Code forestier.

COMÈTE VISIBLE EN PLEIN JOUR.

Une grande comète vient d'être découverte à Rio-de-Janeiro (Brésil), par M. Crols.

C'est probablement, d'après M. Flammarion, la comète de 1812 qui revient nous visiter.

Une discussion des éléments de cette comète, faite à l'Observatoire de Paris, par MM. Schulhof et Bossert, indique une période de révolution de 74 ans.

Cette comète est visible en ce moment, à l'œil nu, en plein jour, à 4 degrés à l'ouest du Fleis.

M. Camille Flammariou, qui a des correspondants dans tous les mondes interstellaires et même dans le nôtre, a reçu des dépêches de Jaën et de Tortosa (Espagne), et de Nice.

Voici le télégramme de cette dernière ville:

Nice, 11 heures soir.

« Toute la ville a admiré aujourd'hui, pendant cinq heures, un astre nébuleux brillant vers trois degrés à l'ouest du soleil. — BRUN. »

M^{me} Pelouze a fait une visite à Mont-sous-Vaudrey.

La sœur de M. Wilson a offert à ses vieux amis, à titre d'échantillon, dit le Gaulois, quarante bouteilles d'une nouvelle marque de champagne tourangeau dont elle a la propriété.

Une partie du château historique de Chenonceau est déjà convertie en celliers, en ateliers de bouchage en chaux.

Les lauriers de la veuve Clicquot empêchent la veuve Pelouze de dormir. Elle veut que la Touraine éclipe la Champagne, et que « le Chenonceau », c'est ainsi que M^{me} Pelouze appelle son petit vin blanc, enfonce le Sillery, ou du moins le Vouvray, le Saumur, etc.

M. Grévy a savouré le vin de la sœur de son gendre et lui a fait immédiatement une commande de six cents bouteilles pour les bals de l'Elysée.

Avis aux invités de la Présidence. Ils boiront du vin... officiel, baptisé par les belles mains de M^{me} Pelouze.

ANGERS.

Attaque en pleine route. — Le 12 septembre, Vincent Bellier, camionneur chez M. Moiteaux, épicier en gros, rue Boisnet, revenait de Saint-Barthélemy, conduisant son camion, lorsque, arrivé en face de chez M. Châtelain, il fut accosté par Duperron, soldat au 12^e cuirassiers, et Qeugnot, habitant à Angers, rue de la Coudre, qui lui demandèrent de monter dans le camion, offrant un verre de vin à l'auberge, en face. Bellier les autorisa à monter dans son camion, mais refusa de boire avec eux, disant qu'il n'avait pas le temps. Duperron se précipita, sans explications, sur Bellier, le prit par les jambes et le jeta à terre en le rouant de coups. L'apparition de M. et de M^{me} Châtelain permit à Bellier de s'enfuir. Mais ses agresseurs le poursuivirent et de nouveau l'assaillirent à coups de poing.

A ce moment, intervint un fermier voisin, Alaincourt, qui prit parti pour Bellier et força les deux malfaiteurs à lâcher prise. Mais le pauvre camionneur était en piteux état. Le docteur Bricard, qui lui a donné des soins, a constaté qu'il avait une côte brisée et plusieurs blessures graves.

Le cuirassier Duperron est aussi fort que brutal; il est connu dans les foires pour tomber les hercules. Il passera en police correctionnelle. (Union de l'Ouest.)

LE MANS.

On annonce le mariage de M^{lle} Ludovise de Laborde, fille du baron de Laborde et de la baronne née de Livois, avec le vicomte Dadah, fils d'un colonel tunisien. Le mariage sera prochainement célébré au château de la Ragotterie, près du Mans.

LAYAL.

La semaine dernière, une terrible catastrophe est arrivée à Notre-Dame de Pontmain. Une partie de la basilique en construction, le mur de droite dans la grande nef, s'est écroulée sous le poids des matériaux nécessaires pour l'achèvement de la voûte. Bien que le transept fût alors rempli de pèlerins, et le chantier occupé peu d'instants auparavant par de nombreux ouvriers, on n'a eu à déplorer aucun accident. La perte matérielle seule est considérable.

Le Gaulois nous signale un exemple frappant de l'attachement des populations à la Marseillaise et au gouvernement dont elle est l'hymne officiel.

Aux courses de Vannes, quatre gentlemen riders étaient en selle, attendant le signal du starter pour une course de haies. La musique entonne la Marseillaise. Les gentlemen arrêtent leurs chevaux prêts à partir, descendent de cheval, et remontent après que l'hymne

de guerre civile est achevé. Ces messieurs ont été applaudis avec enthousiasme.

Le Petit Havre signale aussi un phénomène météorologique dont on n'avait peut-être pas eu d'exemple jusqu'ici.

Dans la nuit du 12 au 13 septembre, à Rouen, il a gelé à glace.

Et nous sommes encore en été, puisque l'automne ne commence que le 23 septembre, présent mois (demain samedi, à 3 heures 47 du matin).

Voici, d'autre part, ce que dit le Journal de Rouen :

« Allons-nous entrer dans la période hivernale sans transition? On le croirait vraiment, à voir l'abaissement de la température dont nous gratifie si désagréablement cette fin d'un été purement nominal.

» Dans la nuit de mardi à mercredi, le thermomètre est descendu à deux degrés au-dessous de zéro. A huit heures du matin, hier, il ne marquait encore qu'un degré au-dessus. »

Théâtre de Saumur.

DIMANCHE 24 septembre 1882.

Par autorisation spéciale de Victor Hugo,

Une seule représentation donnée par M^{me} MÉA, pensionnaire de Théâtre national de l'Odéon, accompagnée d'artistes de la Porte-Saint-Martin et du Gymnase, de

ANGELO

Pièce en 4 actes, de Victor Hugo.

M^{me} MÉA jouera le rôle de la Tisbé; M^{lle} Jeanne MÉA celui de Catarina.

La représentation commencera à 8 heures par :

La Gifle, comédie en 1 acte, de M. Abraham Dreyfus.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE PAR DÉCRET EN 1864
CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

Agen. — Aix. — Alais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Annecy. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Calors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Cetta. — Chalon-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroux. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Epervain. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Havre (le). — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le). — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montreuil. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE :

Colmar. — Guebwiller. — Metz. — Mulhouse. — Strasbourg.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons de la C^{ie} de l'Ouest et de la C^{ie} Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!
ROB LECHAUX remède rouge concentré et ioduré, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.
 Rend la force aux enfants débilités, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.
 Débilités sans retour et sans régime toutes les impuretés contenues dans le sang.
 donne de l'appétit, favorise la digestion, supprime les congestions.
 régénère rapidement les forces.
 Démangeaisons, Eczéma, Plaies, Douleurs, Toux rebelles, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.
GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
 Je n'ai, mon cher confrère, que des choses à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie de corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob Lechaux**, et de votre **Pommade anti-dartreuse**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.
 NORV, Ph^o de l'école de Paris, à Mayenne.
ROB LECHAUX est le meilleur remède pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.
 garanti sans mercure, remède à l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.
 Envoi gratis d'une broch. intéressée avec attestat. nombr. Le facon de fr. expéd. franco de 6 fr. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **MARIO LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 161, Bordeaux.
 A Saumur: Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.
 Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.
 Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

PRIME

AUX LECTEURS ET ABONNÉS DE L'ECHO SAUMUROIS.

Tous les lecteurs et abonnés de l'Echo Saumurois qui désireront **Roses et Violettes**, poésies, par Paul SOULLISSR, recevront franco ce nouvel ouvrage moyennant la minime somme de 1 franc.

Les **Roses et Violettes** sont éditées avec le plus grand luxe par l'imprimerie Tolmer et C^o, de Poitiers.

Adresser les demandes à l'auteur, M. Paul SOULLISSR, licencié en droit, 3, rue de l'Hospice, Poitiers (Vienne).

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GROFFOY, Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.
 Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 31 matin.		9 h. 45 matin.	
8 25 —				11 h. 13 matin.	
10 15 —					
1 02 soir.		4 53 soir.		6 03 soir.	
5 35 —				8 33 —	
7 50 —		11 47 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		9 h. — matin.		9 h. 53 matin.	
12 15 soir.				11 30 —	
6 45 —					

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^é	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^é	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^é
3 %	81 75	81 85	Nord	2045	2045	OBLIGATIONS		
4 % amortissable	82 80	82 95	Orléans	1330	1325	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
4 1/2 %	110 90	111 75	Ouest	815	818 75	Bons de liquid. Ville de Paris.		
5 %	116	116 15	Compagnie parisienne du Gaz.	1595	1606	Obligations communales 1879.		
Obligations du Trésor	506	506 50	Canal de Suez	2770	2785	Obligat. foncières 1879 3 %.		
Obligations du Trésor nouvelles	507	507	C. gén. Transatlantique	460	460	Est		
Bons de liq. départementaux.	523	521	OBLIGATIONS.			Midi		
Banque de France	5490	5475	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Nord		
Comptoir d'escompte	1045	1020	— 1865, 4 %			Orléans		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1535	1540	— 1869, 3 %			Ouest		
Crédit de France	235	237 50	— 1871, 3 %			Paris-Lyon-Méditerranée		
Crédit mobilier	515	515	— 1875, 4 %			Paris-Bourbonnais		
Est	762 50	760	— 1876, 4 %			Canal de Suez		
Paris-Lyon-Méditerranée	1670	1675						
Midi	1250	1250						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	matin (s'arrête à la Possession).
8 — 56 —	matin, omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	soir, omnibus.
7 — 15 —	express.
10 — 36 —	omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 37 —	express.
12 — 48 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir, omnibus-mixte.
10 — 24 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, n^o 27, successeur de M^e LE BLAYE.

JOLIE MAISON BOURGEOISE
 Avec Jardin,
 Sise à Saumur, rue du Petit-Mail, n^o 11.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION.
 Le dimanche 24 septembre 1882, à 1 heure.
 En l'étude de M^e BRAC,
 Facilités de paiement.
 Mise à prix: 12,000 francs.
 S'adresser, pour renseignements et pour visiter, à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27, dépositaire des titres et des clefs. (501)

A LOUER
GRAND MAGASIN
 Avec porte-cochère,
 Quai de Limoges, n^o 43, près du Service des Eaux.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
L'ANCIENNE MAISON LEHOU
 Toute meublée,
 Située au Chardonnet.
 S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
 Pour cause de cessation d'affaires,
ATELIER et MATÉRIEL
 De Plombier, Pompier et Chaudronnier.
 Bon outillage.
 S'adresser à M. LÉPINGLEUX, rue d'Orléans, 8, Saumur. (439)

A VENDRE imprimerie très-ancienne, chef-lieu 75,000 âmes; bénéfice net 18 à 22,000 fr.; fort matériel; prix 90,000 francs. S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

A VENDRE
Un JARDIN bien affrUITÉ
 Situé rue de la Gueule-du-Loup,
 Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe.
 S'adresser à M. ALLORY, rue du Puils-Neuf, Saumur. (511)

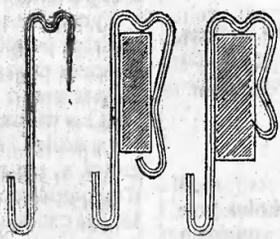
BELLE OCCASION
A VENDRE
UN JOLI BREAK
 A six places.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
OU A LOUER
 PRÉSENTEMENT
MAISONS
 A Beaulieu, commune de Damperre.
 S'adresser à M. Joseph SCHRETTENHALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
UNE PETITE PROPRIÉTÉ
 Nommée le Petit-Epluchard,
 Située à Angers, canton de Saint-Laud, rue de Fremur, traversée par le nouveau boulevard, en face le parc à fourrages.
 Elle comprend maisons de maître et de fermier, beaux jardins et deux pièces de terre. Le tout comprend environ 13,500 mètres carrés.
 S'adresser, pour visiter, aux locataires, et, pour traiter, à M^{me} MESNET, 15, rue du Temple, Saumur. (514)

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un **petit clerc** sachant bien écrire.
 Une MAISON DE GRAINS de Saumur demande un **employé** connaissant ce genre de commerce.
 S'adresser au bureau du journal.

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT



AVEC LES AGRAFES A PRESSION ET CRAMPON
Formant hameçon
 Système breveté s. g. d. g. pour la France et l'Étranger.

MENIER-GUÉRET
 Seul fabricant
 A SAUMUR (MAINE-ET-LOIRE)

Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu, à l'Exposition de Nantes, le prix unique sur 4 systèmes exposés.
 Le système d'agrafe MENIER est médaillé dans toutes les Expositions.
 M. MENIER fabrique ses agrafes et ses crochets, à pointes, en cuivre, fil galvanisé et feuillard.



JOURNAL D'AFFICHES
 5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
 PARAISSANT LE DIMANCHE
 Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
 Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
 ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

En vente chez tous les libraires:
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE
 ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
 DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
 Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
LES CHRONIQUES SAUMUROISES
 Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
 ET LES
 ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
 Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur.
 Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
 Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, des bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
 Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
 On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
 Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUSTRON
 PARIS
 Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 30 et 3 fr. le 1/2 kil.
 THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
 A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)
 Saumur, imprimerie de P. GODDET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.